



## Information concernant la participation de votre équipe de soins infirmiers à domicile à un projet pilote

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que votre infirmier·ère à domicile participe à un projet pilote fédéral, initié par l'INAMI, visant à tester une nouvelle manière d'organiser et de financer les soins infirmiers à domicile.

Les soins prodigués par les infirmier·ère à domicile sont remboursés par l'INAMI. Cependant le système de financement ne couvre pas tous les besoins en soins de nos patients.

Ce projet pilote a pour objectif de mieux adapter les soins à votre situation réelle, de renforcer la coordination entre les différents professionnels de santé et de soutenir une prise en charge globale et de qualité. Afin d'organiser les soins de la meilleure façon possible nous souhaitons pouvoir consacrer du temps à

- La prévention et l'éducation à la santé
- Le soutien à l'aidant proche
- La personnalisation du plan de soins
- La coordination avec le médecin généraliste et les autres prestataires de soins

Le projet se déroule sur une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028, durant laquelle certaines équipes travaillent selon cette nouvelle approche, tandis que d'autres poursuivent leur fonctionnement habituel afin de pouvoir comparer les résultats. Les conclusions serviront à formuler des recommandations pour l'avenir des soins infirmiers à domicile en Belgique.

Le projet est suivi par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), qui utilisera les résultats pour formuler des recommandations concernant l'avenir des soins infirmiers à domicile en Belgique.

### Qu'est-ce que cela change pour vous ?

- Vous continuez à bénéficier de soins infirmiers accessibles, continus et de qualité.
- Votre équipe de soins pourra adapter votre prise en charge en accord avec les principes du projet.
- La relation avec votre infirmier·ère reste identique.
- La collaboration avec votre médecin traitant et les autres intervenants de soins se poursuit comme aujourd'hui.
- Pendant la durée du projet, seul le ticket modérateur pour les déplacements en zone rurale vous sera facturé. Les soins actuellement non remboursés par



l'assurance soins de santé sont compris dans le financement du projet. Toutefois, le matériel pour les soins peut vous être facturé comme actuellement. C'est pourquoi votre facture aura un aspect légèrement différent à partir de juillet (Pour les prestations de juin)

### Le BelRAI comme soutien à votre plan de soins

Dans le cadre de ce projet, votre infirmier·ère utilisera l'outil BelRAI.

Il s'agit d'un outil structuré, sous forme d'un questionnaire complété par votre infirmier·ère qui permet d'avoir une vue globale de votre situation : votre état de santé, votre autonomie, votre bien-être et votre environnement de vie.

Les informations recueillies servent exclusivement à mieux comprendre vos besoins et à soutenir la construction de votre plan de soins, en concertation avec vous, votre famille, et, si nécessaire, avec les autres professionnels qui vous accompagnent.

L'utilisation du BelRAI n'a aucun impact sur vos droits, vos remboursements ou la qualité des soins reçus, mais vise une prise en charge personnalisée.

### Votre avis est précieux

Il est possible que vous soyez, en plus, invité(e) à participer à une enquête menée par l'organisation scientifique du projet. Celle-ci porte notamment sur votre expérience de soins, votre satisfaction et votre qualité de vie.

Cette participation est entièrement volontaire et vos réponses seront traitées de manière strictement confidentielle et anonyme. Vous pouvez répondre via un questionnaire en ligne ou sur papier, avec l'aide d'un proche ou de votre infirmier·ère si vous le souhaitez.

### Des questions ?

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'informations sur ce projet, n'hésitez pas à en parler avec votre infirmier. Il/elle se fera un plaisir de vous répondre.

Nous vous remercions de votre confiance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

L'équipe du projet, en collaboration avec votre équipe de soins à domicile.